



Du 26 Juillet au 5 août 2015

Lieu : Rimouski, Estuaire et Golfe du Saint-Laurent,
Québec, Canada

Organisée par :
Le Club de Voile de Rimouski

AVIS DE COURSE

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*,
- 1.2.** Les prescriptions nationales de l'association Canadienne de Yachting
http://www.sailing.ca/fr/racing/rules_and_regatta_management/racing_rules_of_sailing/
- 1.3.** Les règles RSO catégorie 3R pour les monocoques avec radeau de survie,
[http://www.sailing.org/tools/documents/OSR2010Mo3Life101209-\[81571\].pdf](http://www.sailing.org/tools/documents/OSR2010Mo3Life101209-[81571].pdf)
- 1.4.** La partie B du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM), voir *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016* annexe Q.
- 1.5.** Les règles de jauges et de sécurité propres à chaque classe,
- 1.6.** Le présent avis de course et ses avenants éventuels,
- 1.7.** Les instructions de courses et ses avenants éventuels,
- 1.8.** Les règles du chapitre 2 (quand les voiliers se rencontrent) ne s'appliquent pas du coucher au lever du soleil et sont remplacées par la partie B (règles de barre et de route) du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM), voir *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016* annexe Q.
- 1.9.** La Règle 35(temps limite) est modifiée comme suit. La date limite d'arrivée pour tous les concurrents est de dix jours pleins après le départ de la course. Un voilier qui n'aura pas franchi la ligne d'arrivée à la date limite sera classé DNF

- 1.10. La règle 42 (propulsion) est modifiée comme suit. En cas de risque de route collision avec un navire marchand, l'usage du moteur est permis par mesure de sécurité à condition que le résultat global de l'utilisation du moteur ne favorise pas la progression du voilier dans le sens du parcours.
- 1.11. La règle 52 (Energie manuelle) est modifiée comme suit. Les voiliers sont autorisés à employer de l'énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique, pour remplir et/ou vider leur ballast et/ou pour orienter la quille.
- 1.12. La règle 54 (Etai avant et point d'amure des focs) ne s'applique pas.
- 1.13. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

- 2.1. La publicité sera sans restriction – Catégorie C.
- 2.2. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. L'Organisation se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à la justifier. Les participants devront démontrer, à la satisfaction du comité de course, l'expérience et la capacité sécuritaire de leur voilier à s'engager dans cette épreuve.
- 3.2. Pour la classe Mini 6.50, le parcours exigé est le trajet du Défi Georges-Leblanc de Cap-à-l'Aigle à Rimouski ou un parcours d'une distance supérieure sans escale.
- 3.3. Cette épreuve est ouverte aux monocoques qui sont répartis en plusieurs divisions

- Division I – IRC : 2 classes
- Division II – Mini 6.50
- Division III – PHRF Course
- Division IV – PHRF sans spi

- 3.4. Afin de bénéficier d'un classement par classe, il est indispensable que chaque classe soit constituée au départ d'un minimum de trois (3) bateaux.

Dans le cas où il n'y aurait pas trois (3) bateaux dans la classe, le ou les concurrents seront automatiquement inscrits dans la classe supérieure.

Une autre division pourrait-être créée, si dans une nouvelle classe, il y a trois bateaux ou plus.

Tous les voiliers devront être équipés d'un moteur de propulsion avec carburant notamment pour être autonomes pour les sorties, entrées et manœuvres de port.

Les frais d'inscription sont de 250 \$ CAN pour toutes les classes sauf de 100\$ CAN pour la classe Mini 6.50.

La demande d'inscription (ouverture de dossier) d'un voilier sera enregistrée à la date de réception du dossier complet comprenant le formulaire d'inscription dûment complété et accompagné d'un chèque de 250\$ CAN ou 100\$ pour les frais d'inscription fait à l'ordre de **Club de voile de Rimouski**.

Cette demande devra parvenir avant le 10 juillet 2015 à l'adresse suivante:

Marina de Rimouski
a/s Route Rimouski-Anticosti
(C.P. 393 Québec)
Rimouski, QC G5L 7C3

3.5. Remboursement

- Si l'épreuve est annulée, les frais d'inscription seront remboursés.
- Si à l'issue du contrôle effectué par le comité de course si le voilier n'est pas retenu, la moitié des frais d'inscription sera remboursée.
- En cas de désistement, les frais d'inscription resteront acquis par l'Organisateur.

3.6. L'inscription sera considérée comme définitive lors que le voilier et son équipage auront satisfait aux dernières vérifications durant la semaine précédant le départ.

3.7. Le comité de course se réserve le droit d'exiger qu'un bateau avec son équipage inscrit, réalise un parcours d'observation avant le départ de la course et selon des modalités qui seront définies en temps voulu (Expérience et sécurité).

4. PROGRAMME

4.1. Enregistrement :

Les enregistrements se dérouleront du 24 juillet à 9h00 au 25 juillet à 16h00, à la capitainerie de la Marina de Rimouski.

4.2. Contrôle des bateaux :

Les opérations de contrôle des bateaux se dérouleront entre le 17 et 25 juillet entre 9h00 et 16h00, à la Marina de Rimouski sur rendez-vous avec les autorités.

4.3. Départ de course :

Départ de la course le 26 Juillet 2015 à 14h03. En fonction du nombre de participants, il y a possibilité de départs subséquents qui seront définis dans les instructions de courses.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront données lors de l'enregistrement et affichées sur le tableau officiel de la marina de Rimouski.

6. LE PARCOURS

Le parcours à effectuer est le suivant : 650 milles nautiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

- Ligne de départ : Devant le quai de Rimouski (Canada) tel que décrit dans les Instructions de course.
- Parcours : départ en face de Rimouski puis le tour de l'île d'Anticosti dans le sens antihoraire. Le parcours détaillé sera décrit dans les instructions de Course (IC) (annexe A).
- Ligne d'arrivée : Devant le quai de Rimouski (Canada) tel que décrit dans les Instructions de course.

7. SYSTEME DE PENALITE

Pour les divisions I, III et IV, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

- 8.1. Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps pour les divisions I, III et IV.
- 8.2. Un classement en temps réel sera fait pour la division II (Mini 6.50)
- 8.3. Un classement en temps réel peut être fait si trois bateaux d'une même classe autre que les mini 6.50 s'inscrivent.

9. PLACE AU PORT

Les voiliers admis à courir bénéficieront d'une réduction de tarif de quaiage à la marina de Rimouski dans la semaine précédant le départ du 26 juillet 2015 ainsi qu'au retour jusqu'à qu'à concurrence d'une semaine après l'arrivée.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régatesauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. RADIO

Tout bateau doit être équipé d'une radio VHF 56 canaux d'un minimum de 25 watts devant être en parfait état de fonctionnement et installé de façon à empêcher sa détérioration.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. EQUIPAGES

La course se déroule en équipage d'un minimum de deux (2) équipiers pour la division Mini 6.50 et d'un minimum de trois (3) personnes pour les autres divisions.

L'âge minimum requis est de 18 ans au 25 juillet 2015.

13. FORMATION URGENCE EN MER

Un certificat valide de formation d'urgence en mer sera exigé pour au moins un membre d'équipage par bateau.

Un certificat d'une formation équivalente reconnue par l'ISAF.

14. MATÉRIEL DE SÉCURITÉ SUPPLEMENTAIRE

14.1. Le matériel de sécurité suivant est obligatoire à bord et en état de fonctionner pendant toute la durée de la course.

- Un radar (sauf pour la classe Mini 6.50),
- Un radeau de survie certifié,
- Des gilets de sauvetage approuvés par les autorités compétentes,

14.2. Le matériel de sécurité suivant est recommandé à bord pendant toute la durée de la course :

- Combinaison de survie étanche répondant aux normes établies par Transport Canada
- Un transpondeur radar actif autonome ou branché sur le bateau,
- AIS (système d'identification automatique)

14.3. Système SPOT

La Route Rimouski-Anticosti utilisera le système SPOT pour le suivi des bateaux,

Chaque bateau devra être équipé d'une balise SPOT qui devra être configurée pour permettre la transmission des positions longitude et latitude.

Cet appareil doit être en parfait état de fonctionnement et installé de façon à empêcher sa détérioration.

Chaque concurrent devra donner à l'organisateur, l'autorisation du suivi de son bateau par ce système pendant la course. Des essais devront être réalisés avant le départ de la course.

15. PRIX

Des trophées et prix seront remis pour chacune des divisions et classes

16. DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

17. ASSURANCES

Chaque concurrent devra justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions de dollars ou son équivalent et devra fournir une attestation.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez consulter le site suivant:

www.regates-rimouski.com

ou contacter:

Comité de course Route Rimouski-Anticosti
Tél : 418-730-3000
Regates.rimouski@gmail.com.